

La Chapelle sur Erdre, le 28 décembre 2010



Objet : Le versement de votre taxe d'apprentissage 2011.

Madame, Monsieur,

Le CENS en quelques mots....

Modèle unique en France et en Europe, le collège et le lycée du Centre Educatif Nantais pour Sportifs (CENS) basé à la Chapelle sur Erdre, propose une formation scolaire généraliste et technique adaptée aux contraintes des sportifs de haut niveau. Le projet pédagogique tient compte des compétences et du projet de chaque athlète et s'adapte aux contraintes sportives.

Soutenu par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, le Conseil Régional des Pays de la Loire, le Conseil Général de la Loire Atlantique, Nantes Métropole, le Comité Régional Olympique et Sportif, les structures sportives, le CENS forme chaque année des sportifs confirmés qui portent haut et avec succès les couleurs de notre région et de notre pays à travers l'Europe et le monde.

Pour quelles bonnes raisons verser la taxe d'apprentissage au CENS... ?

Les moyens humains et techniques consacrés au développement des apprentissages doivent permettre à l'élève sportif de réaliser pleinement son projet et de se maintenir au meilleur niveau tant sportivement que scolairement. En ce sens, l'école investit au service de cet objectif pour lequel la collecte de la taxe d'apprentissage constitue une ressource essentielle.

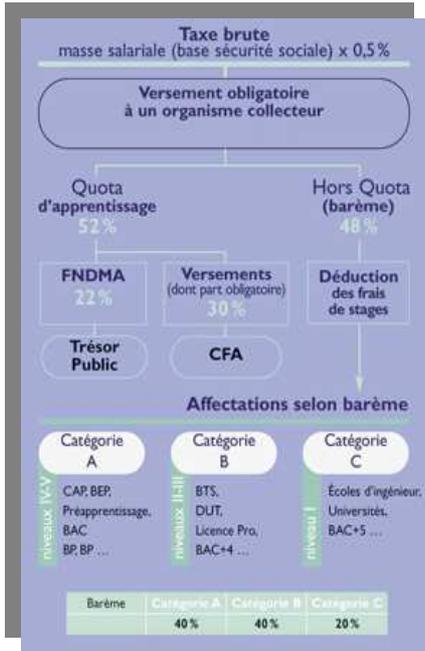
Verser votre taxe d'apprentissage au CENS en 2011, c'est :

- ✚ Soutenir le projet de mise en place d'un nouveau système d'information facilitant la mise à disposition de contenus pédagogiques pour les élèves sportifs de haut niveau en déplacements lors de compétitions nationales et internationales.
- ✚ Favoriser l'investissement nécessaire dans de nouveaux outils à caractère pédagogique pour faciliter l'atteinte des objectifs liés pour l'élève à la réussite du double projet sportif et scolaire (Microscope, achats de logiciels pédagogiques et didactiques, achats de matériels scolaires, équipements complémentaires dans les laboratoires de langue, de sciences et au centre de documentation, équipement en mobilier et outils numériques et audiovisuels....).
- ✚ Associer l'image de son entreprise à la réussite sportive des pôles France et Espoir et des clubs professionnels de la région Pays de la Loire.
- ✚ Associer la notoriété de son entreprise à celle des jeunes sportifs de haut niveau qui, demain, seront aussi les profils, les personnalités et les professionnels impliqués dans votre établissement.

Comment verser la part de votre taxe professionnelle au CENS ?

Le versement de la taxe s'effectue par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage agréé (OCTA). Vous devez calculer et remplir le formulaire de versement de la taxe d'apprentissage de l'organisme collecteur et le transmettre avec le versement avant le 28 février 2011.

Il vous suffit d'indiquer sur le formulaire de versement de l'organisme collecteur, dans la partie hors quota, en face des catégories A, B et C les montants (tout ou partie des sommes dues pour ces catégories) et les références du CENS (CENS N°: 044 2083 A, Code postal : 44240). Le CENS est éligible aux catégories A et B et par cumul à la catégorie C. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est nécessaire pour verser toute la partie disponible au CENS de préciser que vous voulez faire jouer la règle du cumul qui vous permet de verser aussi dans la catégorie immédiatement adjacente aux catégorie A et B (dans notre cas la catégorie C).



Partie de la Taxe affectable à l'école du CENS
CENS N° 044 2083A
 Code Postal : 44240

Afin d'identifier votre versement merci de nous retourner le coupon réponse au dos de la plaquette. Il nous est nécessaire pour ajuster notre budget prévisionnel, les versements des organismes collecteurs n'étant effectués qu'à partir de juillet 2011.

Taxe d'Apprentissage
 Versement à effectuer le 28 février 2011 au plus tard!

OUI, mon entreprise verse sa taxe d'apprentissage au profit du CENS:
 Centre Éducatif National pour les sports (C.E.N.S.)
 Etablissement N° 044 2083 A
 Place de Jean de la Sorinière
 44240 La Chapelle sur Erdre

Montant : euros

Coordonnées de l'entreprise

Nom de l'entreprise :
 Adresse :
 Ville :
 Téléphone :
 Fax :
 Personne à contacter :

Coordonnées de l'organisme collecteur

Nom :
 Adresse :
 Ville :

Le N° de référence des services de la base de données de l'organisme collecteur à renvoyer au verso de votre entreprise.

CACHET DE L'ENTREPRISE SIGNATURE

Pour des informations détaillées sur le calcul de votre taxe vous pouvez consulter votre expert comptable. Retrouvez la liste complète des OCTA sur le site du ministère du travail http://www.emploi.gouv.fr/formation_professionnelle/octa/index.php

Saisissez l'opportunité de nous rejoindre en tant que partenaire ! Merci de votre collaboration et de votre soutien. Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tout besoin d'informations complémentaires au 02 40 37 01 53 – mel : direction.cens@cens44.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président
 Luc DENIS

Le Directeur,
 Philippe HERVE